



SEP - 8 1986

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir
statutaire du Ministre de Consommation
et Corporations à la demande de:

Hobart Canada Inc.
190 Rainside Road
DON MILLS, Ontario

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Digital Weighing Pre-Packing
and Labelling System/Ensemble électro-
nique de pesage, de pré-emballage et
d'étiquetage à affichage numérique.

Hobart Corporation
World Headquarters
Troy, Ohio, U.S.A. 45374

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

1865

30 lb x 0.01 lb
OR/ou
14.000 kg x 0.005 kg

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect, identi-
cal to that described in the informa-
tion submitted and are typified by the
sample(s) submitted by the applicant
for evaluation for approval in accor-
dance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of salient
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The model 1865 is a modular prepacking weighing and labelling system consisting of a scale, printer and keyboard with an integral alphanumeric display.

Weight is sensed by a single bending beam load cell that is mounted to the base of the scale and supporting a load plate and a platter. The scale is fitted with a bullseye level indicator and four lockable levelling feet.

The coarse zero and span adjustments are housed in the scale. The enclosure can be sealed externally, however, the design is such that it cannot be sealed as per the requirements of SGM 1/12.

The printer prints a label showing weight, unit price, total price, date, commodity and UPC bar code.

The keyboard/display incorporates the electronics for the memory functions of the system, and also the circuit boards for the printer. The display is separated into two sections, one that shows weight and commodity description and the other that shows a tare value. The keyboard/display is fitted with 32 alphanumeric multi-function control buttons which are as follows:

10 numeric buttons, used to achieve various functions i.e., unit price per lb or kg, price by count, preset tare and for programming the device in conjunction with the appropriate buttons i.e., confidential ID numbers, commodity description and supervisor mode.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le modèle 1865 est un ensemble modulaire de pesage, de pré-emballage et d'étiquetage constitué d'une balance, d'une imprimante et d'un clavier à affichage alphanumérique intégré.

Le poids est capté par une seule cellule de pesage de flexion installée au socle de la balance et sur laquelle reposent la plaque de réception de charge et un plateau. La balance est équipée d'un indicateur de niveau à bulle et de quatre pieds réglables verrouillables.

Les dispositifs de réglage du zéro approximatif et de la portée se trouvent dans la balance. Le boîtier peut être plombé de l'extérieur; toutefois, sa conception ne permet pas de respecter les exigences de plombage de la directive ministérielle SGM1/12.

L'imprimante imprime un ticket sur lequel paraissent le poids, le prix unitaire, le prix total, la date, type de marchandise et le code à barre CUP.

Le groupe clavier/dispositif d'affichage comprend l'électronique pour les fonctions de mémoire de l'ensemble de pesage et les circuits imprimés de l'imprimante. Le dispositif d'affichage est séparé en deux sections, une qui indique le poids et la marchandise et l'autre qui indique la tare. Le groupe clavier/dispositif d'affichage comprend 32 touches alphanumériques à multifonctions qui se décomposent ainsi:

10 touches numériques servant à effectuer diverses fonctions dont l'établissement du prix unitaire par lb ou kg, du prix au nombre, de la tare prédéterminée, et à programmer l'appareil de concert avec les touches appropriées dont le numéro confidentiel d'identification, la description des produits et le mode de superviseur.

SUMMARY DESCRIPTION:

On the right hand side of the keyboard/ display is a keylock switch which can be used to access and update information in the system i.e., price, class and price update, clearing and recalling of totals.

"POWER" - Turns the control panel on and off.

"RESET" - Returns the system to the PLU CODE mode.

"ENTER" - Accepts displayed data.

"CLEAR" - Erases displayed data in order to make changes or corrections.

"PRINT" - Prints a label when the system is in Repeat or Countdown operation.

"COUNT DOWN" - Places the system in a count down operation.

"RE-WEIGH" - Places the system in a reweigh operation.

"REPEAT" - Places the system in a repeat operation.

"SUB TOTAL" - Prints a label with subtotals for the item run.

"TOTAL" - Prints a label with the totals for the item run.

"A" - Stores totals for the item run in the "A" memory.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Sur le côté droit du groupe clavier/ dispositif d'affichage se trouve un interrupteur à verrou de sécurité pour l'accès aux données du système et les mises à jour, par exemple, du prix, de la catégorie, l'effacement et le rappel des totaux.

La touche "POWER (alimentation)" - permet de mettre le tableau de commande en circuit ou hors circuit.

La touche "RESET (remise à l'état initial)" - permet de passer au mode de rappel du prix (PLU).

La touche "ENTER (introduire)" - accepte les données affichées.

La touche "CLEAR (effacement)" - efface les données affichées afin d'apporter des changements ou des corrections.

La touche "PRINT (impression)" - permet d'imprimer une étiquette lorsque le système est en mode de répétition ou de décompte.

La touche "COUNT DOWN (décompte)" - permet à l'appareil d'exécuter des opérations de décompte.

La touche "RE-WEIGH (repesage)" - permet à l'appareil d'exécuter des opérations de repesage.

La touche "REPEAT (répétition)" - permet à l'appareil d'exécuter des répétitions.

La touche "SUB TOTAL (sous-total)" - permet l'impression d'un ticket sur lequel est inscrit le sous-total du produit calculé.

La touche "TOTAL (total)" permet l'impression d'un ticket sur lequel est inscrit le total du produit calculé.

La touche "A" permet d'enregistrer les totaux pour le produit calculé dans la mémoire "A".

SUMMARY DESCRIPTION:

"B" - Stores totals for the item run in the "B" memory.

"PRICE" - Recalls the item's price when the display reads SYSTEM READY.

"TARE" - Recalls the item's tare when the display reads SYSTEM READY.

"BY COUNT" - Recalls the item's by count quantity when the display reads SYSTEM READY.

"COMM. NO." - Recalls the item's UPC number when the display reads SYSTEM READY.

"SHELF LIFE" - Recalls the item's shelf life when the display reads SYSTEM READY.

"OPER. ID" - Recalls the operator's ID number when the display reads SYSTEM READY.

"ACTION NO." - Recalls the item's action number when the display reads SYSTEM READY.

"MSG." - Recalls the item's special message number when the display reads SYSTEM READY.

"CLASS" - Recalls the item's class number when the display reads SYSTEM READY.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

La touche "B" - permet d'enregistrer les totaux pour le produit calculé dans la mémoire "B".

La touche "PRICE (prix)" - permet de rappeler le prix d'un article lorsque le dispositif d'affichage indique SYSTEM READY (ensemble prêt).

La touche "TARE (tare)" - permet de rappeler la tare d'un article lorsque le dispositif d'affichage indique SYSTEM READY (ensemble prêt).

La touche "BY COUNT (au nombre)" - permet de rappeler l'article par sa quantité lorsque le dispositif d'affichage indique SYSTEM READY (ensemble prêt).

La touche "COMM. NO (N° de marchandise)" - permet de rappeler le numéro CUP de l'article lorsque le dispositif d'affichage indique SYSTEM READY (ensemble prêt).

La touche "SHELF LIFE (durée de conservation)" - permet de rappeler la durée de conservation de l'article lorsque le dispositif d'affichage indique SYSTEM READY (ensemble prêt).

La touche "OPER. ID (identification de l'opérateur)" - permet de rappeler le numéro d'identification de l'opérateur lorsque le dispositif d'affichage indique SYSTEM READY (ensemble prêt).

La touche "ACTION NO (n° d'action)" - permet de rappeler le numéro d'action de l'article lorsque le dispositif d'affichage indique SYSTEM READY (ensemble prêt).

La touche "MSG (message)" - permet de rappeler le numéro de message spécial de l'article lorsque le dispositif d'affichage indique SYSTEM READY (ensemble prêt).

La touche "CLASS (catégorie)" - permet de rappeler le numéro de catégorie de l'article lorsque le dispositif d'affichage indique SYSTEM READY (ensemble prêt).

SUMMARY DESCRIPTION:

Special Use Provision - It is an offence under Section 23 of the Weights and Measures Act to use a device in trade for any purpose or in any manner that is prohibited in the approval of that device. The device approved herein is for prepackaging use only. It does not have a dual display as provided in SGML1.11 and is not to be used in direct sales to the public.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

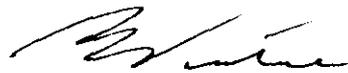
DESCRIPTION SOMMAIRE:

Usage spécial - C'est enfreindre l'article 23 de la Loi sur les poids et mesures que d'utiliser un appareil dans le commerce à toute fin ou de toute manière qui sont interdites dans l'avis d'approbation régissant cet appareil. L'appareil approuvé aux termes du présent avis est réservé à l'usage pour pré-emballage seulement; il ne comporte pas le dispositif d'affichage double décrit dans la prescription ministérielle SGML1.11 et ne doit pas être utilisé pour la vente directe au public.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

SEP - 8 1986

FILE/Dossier: O6922-H184-23
PROJECT/Projet: AP-ML-85-0163

